

CONVOCATIONS

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

SECURINFOR

Société anonyme au capital de 450 000 €.
Siège social : 38, place de la Seine – Silic 168 - 94533 RUNGIS CEDEX -
338 739 485 R.C.S. CRÉTEIL

AVIS DE RÉUNION VALANT AVIS DE CONVOCATION

MM, Mmes les actionnaires de la société SECURINFOR sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le **Jeudi 20 Octobre 2016 à 10 heures**, au 38, place de la Seine – Silic 168 – à RUNGIS (94533), à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour et le projet de résolutions suivant :

ORDRE DU JOUR

— Démission de tous les membres du Conseil d'Administration et de leur Présidente de leurs fonctions et nomination de nouveaux administrateurs.

— La nomination de nouveaux administrateurs étant prévue au présent ordre du jour, en cours de séance de la présente assemblée, et selon les dispositions de l'article R.225-83 5 du Code de commerce, les candidats aux fonctions d'administrateurs se présenteront aux actionnaires et leur communiqueront les documents prévus audit article. Les actionnaires se prononceront sur leur nomination.

TEXTE DES RÉOLUTIONS PROPOSÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 20 OCTOBRE 2016

PREMIÈRE RÉOLUTION. — L'Assemblée Générale prend acte de la démission de tous les membres du Conseil d'Administration et de la Présidente de leurs fonctions

DEUXIÈME RÉOLUTION. — L'Assemblée Générale, décide de nommer les nouveaux administrateurs parmi les candidats qui se sont présentés en séance selon les dispositions de l'article R.225-83 5 du Code de commerce.

Ces administrateurs prendront leurs fonctions à compter de ce jour pour une durée de six années qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée en 2022 pour statuer sur les comptes de l'exercice 2021.

TROISIÈME RÉOLUTION. — L'Assemblée Générale, donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal à l'effet d'effectuer toutes formalités prévues par les lois et règlements en vigueur.

Le présent avis de réunion vaut avis de convocation sous réserve qu'aucune modification ne soit apportée à l'ordre du jour à la suite de demande d'inscription de projets de résolutions présentés par des actionnaires sous un délai de dix jours à compter de la présente insertion par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au siège social de la société.

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, a le droit d'assister personnellement à cette assemblée ou de s'y faire représenter par un autre actionnaire ou par son conjoint, ou d'y voter par correspondance.

Pour y assister ou s'y faire représenter, les propriétaires d'actions nominatives devront avoir leurs titres inscrits en compte cinq jours au moins avant la réunion. Ils n'auront aucune formalité à remplir et ils seront admis à l'assemblée générale sur simple justification de leur identité.

La Société SECURINFOR centralisatrice de cette assemblée, fera parvenir aux actionnaires de cette société, dont les titres sont essentiellement nominatifs, cotés sur le Marché Libre de la Bourse Euronext de Paris, tous les documents de convocation préalables, et sur, demande des actionnaires, les formulaires de procuration et de vote par correspondance.

Les votes par correspondance ne seront pris en compte que pour les formulaires, complétés et signés, parvenus au siège social de la société, trois jours au moins avant la date de l'assemblée par voie postale ou par télécopie au numéro suivant : 01 41 73 56 20.

Conformément à la loi, tous les documents qui doivent être communiqués aux assemblées générales seront tenus, dans les délais légaux, à la disposition des actionnaires, au siège social de la société.